

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 19h03, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13	15

Date de la convocation
17/04/2026Date d'affichage
17/04/2026**Présidence :** M. Julien PICHOT, Maire**Secrétaire de séance :** Mme Cathy LUTRAT**Participants :** M. Julien PICHOT, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Jasmonde MARTIN, Mme Karine LORENTZ, Mme Cécile BOURBOTTE, M. Geoffrey BOUREL, Mme Mélanie GOURBIN, M. Jerome THORAVAL, Mme Valentine BONDON, M. Christophe FAGNOU, Mme Nathalie FAGNOU**Absents excusés :** M. Robert DARIEN (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), M. Éric COLAS (pouvoir à M. Julien PICHOT)**Objet de la Délibération :****RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS****Délibération n° 2026_24**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune suite aux élections municipales.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint Délégué.
- De 6 membres titulaires.
- De 6 membres suppléants.

Il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de 24 noms parmi les contribuables de la commune au Directeur Départemental des Finances Publiques, en charge de désigner les 12 commissaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des 24 personnes qui remplissent les conditions prévues au 3^{ème} alinéa de l'article 1650 du CGI pour siéger dans cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la liste de 24 noms qui sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 29/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT

